

# COMMUNIQUÉ

## MISE À JOUR DE LA BASE DE DONNÉES CLIENTS

SERVICE GRATUIT :  
AUCUN FRAIS A PAYER

La Central Water Authority (CWA) souhaite informer ses abonnés qu'elle procède actuellement à une mise à jour de sa base de données clients (dont les noms figurant sur les factures de la CWA) visant à améliorer la qualité de service et à renforcer la communication avec ses clients.

Les abonnés doivent s'adresser à nos Customer Service Centres à travers l'île, munis des documents suivants:

- (a) Une copie de leur carte d'identité;
- (b) Une facture récente de la CWA (moins de trois mois);
- (c) Une preuve d'adresse (par exemple, une facture du CEB / de Mauritius Telecom / d'Emtel / de MTML, ou une correspondance d'une institution bancaire ou d'un ministère).

**NB : Les abonnés peuvent également :**

- (i) mettre à jour leurs données et soumettre leurs documents en ligne sur «[cwa.govmu.org](http://cwa.govmu.org)» «**KYC Update**»; ou
- (ii) soumettre leurs documents susmentionnés accompagnés du 'Customer Declaration Form' (peut être téléchargé sur «[cwa.govmu.org](http://cwa.govmu.org) » dûment signé et envoyé par courriel (e-mail) sur [consumerdata@cwa.mu](mailto:consumerdata@cwa.mu).

Les clients dont les factures de la CWA sont au nom de personnes décédées doivent se rendre en personne dans un de nos Customer Service Centres et se munir des documents susmentionnés ainsi que les documents suivants:

- (i) Une copie de l'acte de décès de la personne dont le nom figure sur la facture de la CWA; et
- (ii) Une copie du titre de propriété ou une copie de la quittance de loyer ou une preuve d'adresse prouvant l'occupation de la propriété.

Afin de donner un meilleur service à nos clients, l'exercice se fera en ordre alphabétique comme suit:

**Lundi – A à E • Mardi – F à J • Mercredi – K à O • Jeudi – P à T • Vendredi – U à Z**

L'exercice débute le mardi 1er juillet 2025 et la date limite pour l'exercice de régularisation est 30 septembre 2025. Après la date limite du 30 septembre 2025, les frais de dossier (normalement de l'ordre de Rs 200) seront applicables. Les demandes seront reçues entre 9.00 hrs et 14.00hrs.

Il est à noter que cet exercice ne concerne que les consommateurs domestiques.

Nous tenons à rassurer nos clients que toutes les informations recueillies seront traitées avec la plus stricte confidentialité.

La CWA compte sur la précieuse collaboration de tous ses abonnés et leur remercie d'avance.

La Direction - **Ce 27 juin 2025**

Head Office, St Paul, Mauritius. **T.** 601 5000 | **F.** (230) 686 6264 | **E:** [info@cwa.mu](mailto:info@cwa.mu)